

Didier BARRE  
Estelle BELLOIR  
Thibaut BLANLOEIL  
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**A.P.A.H.R.C.**  
**Association des Parents, Amis et**  
**Adultes Handicapés de la Région Choletais**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1 Square Saint Briac  
49300 CHOLET



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**A.P.A.H.R.C.**  
**Association des Parents, Amis et**  
**Adultes Handicapés de la Région Choletais**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1 Square Saint Briac  
49300 CHOLET

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association A.P.A.H.R.C.,

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.A.H.R.C. relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables afférents aux immobilisations corporelles, provisions pour risques et charges et engagements de retraite.

Nos travaux ont consisté à vérifier l'application des méthodes retenues, leur correcte évaluation et traduction dans les comptes.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 22 mai 2024

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR



## APAHRC

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	205 933	185 216	20 717	32 684
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>205 933</b>	<b>185 216</b>	<b>20 717</b>	<b>32 684</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains	332 439	78 084	254 355	255 329
		Constructions	6 335 515	5 126 878	1 208 637	1 402 837
		Inst.techniques, mat.out.industriels	3 428 308	2 603 047	825 260	881 981
Immobilisations corporelles en cours		40 053		40 053		
<b>TOTAL</b>		<b>10 136 317</b>	<b>7 808 010</b>	<b>2 328 307</b>	<b>2 540 148</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	4 015		4 015	18 502	
	Prêts	196 854		196 854	189 878	
	Autres	5 358		5 358	5 690	
	<b>TOTAL</b>	<b>206 228</b>		<b>206 228</b>	<b>214 071</b>	
	<b>Total I</b>	<b>10 548 480</b>	<b>7 993 227</b>	<b>2 555 252</b>	<b>2 786 903</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		37 125		37 125	26 271
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	379 165	53 773	325 392	326 206
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	257 212		257 212	299 540
		<b>TOTAL</b>	<b>636 377</b>	<b>53 773</b>	<b>582 604</b>	<b>625 746</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	534 029		534 029	641 813
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		921 756		921 756	1 037 661	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		21 037		21 037	23 081	
	<b>Total II</b>	<b>2 150 326</b>	<b>53 773</b>	<b>2 096 553</b>	<b>2 354 574</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>12 698 806</b>	<b>8 047 000</b>	<b>4 651 805</b>	<b>5 141 477</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## APAHRC

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	352 303	352 303
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 546 925	1 403 234	
Report à nouveau	-378 272	-312 328	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>-68 502</b>	<b>77 747</b>	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 452 454</b>	<b>1 520 956</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	312 717	302 860	
<b>Total I</b>	<b>1 765 172</b>	<b>1 823 817</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	59 255	104 963
<b>Total II</b>	<b>59 255</b>	<b>104 963</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	215 218	215 218
	Provisions pour charges	168 152	176 195
<b>Total III</b>	<b>383 370</b>	<b>391 413</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	1 506 558	1 771 439
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	500	500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 883	252 331
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	709 908	773 239
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 440	23 261
	Autres dettes	716	511
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
<b>Total IV</b>	<b>2 444 008</b>	<b>2 821 283</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>4 651 805</b>	<b>5 141 477</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## APAHRC

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	9 473	9 460
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	42 568	37 069
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 221 200	2 064 388
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 289 515	6 122 267
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	29 588	21 800
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	62 655	107 296
Utilisations des fonds dédiés	45 707	48 939	
Autres produits	10 665	1 752	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>8 711 374</b>	<b>8 412 974</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	23 109	19 768
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 021 311	1 946 412
	Aides financières	7 448	14 166
	Impôts, taxes et versements assimilés	142 269	176 845
	Salaires et traitements	4 459 389	4 232 432
	Charges sociales	1 727 058	1 618 749
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	374 853	393 574
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		83 000
	Autres charges	4 225	2 523
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>8 759 664</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-48 290</b>	<b>-74 498</b>

## APAHRC

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 382	5 899
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>24 382</b>	<b>5 899</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 219	29 635
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>31 219</b>	<b>29 635</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>-6 837</b>	<b>-23 735</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>-55 128</b>	<b>-98 234</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 103 7 116	8 588 170 282
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>9 220</b>	<b>178 870</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 264 9 856	2 135
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>19 121</b>	<b>2 135</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>-9 901</b>	<b>176 735</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		3 473	754
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>8 744 976</b>	<b>8 597 745</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>8 813 478</b>	<b>8 519 997</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-68 502</b>	<b>77 747</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>Total</b>			



**KPMG ESC & GS**  
**Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil**  
28 rue de Terre-Neuve  
ZAC de l'Ecuyère\BP 30335  
49303 Cholet

Téléphone : +33 (0)2 41 49 53 00  
Télécopie : +33 (0)2 41 71 04 83  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# APAHRC

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos  
31/12/2023  
Montants exprimés en EUR***

## Table des matières

1	Objet social	12
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	13
3	Description des moyens mis en œuvre	16
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	16
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	16
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	16
5	Principes et méthodes comptables	17
5.1	Principes généraux	17
5.1.1	Changement de méthode comptable	17
5.1.2	Changements d'estimation	17
5.1.3	Corrections d'erreurs	17
5.2	Déroghations	17
6	Informations relatives aux postes du bilan	17
6.1	Actif immobilisé	17
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	18
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	19
6.2	Actif circulant	20
6.2.1	Stocks et en cours	20
6.2.2	Charges constatées d'avance	20
6.3	Fonds propres	20
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	20
6.3.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	22
6.3.3	Subventions d'investissement	23
6.3.4	Provisions réglementées	23
6.4	Fonds dédiés	23
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	25
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	25
6.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	26

7	Informations relatives au Compte de résultat	27
7.1	Résultats par activité ou établissement	27
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	27
7.3	Produits du compte de résultat	29
7.3.1	Produits de tiers financeurs	29
7.3.2	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29
7.3.3	Utilisations des fonds dédiés	29
7.4	Charges du compte de résultat	29
7.5	Résultat Financier	29
7.6	Résultat exceptionnel	29
7.7	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	30
7.8	Honoraires des commissaires aux comptes	30
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	30
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	30
9	Informations relatives à l'effectif	30
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	31
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	31
10.1.1	Engagements donnés	31
10.1.2	Engagement reçus	31
10.1.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés (cf Note 6.5.1)	32

## 1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'APAHRC a pour objet la protection et la promotion de la personne en situation de handicap. Elle développe notamment cette mission dans le Choletais et les Mauges en ayant pour objet de :

- regrouper les personnes désirant œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap,
- représenter les personnes en situation de handicap et leur famille auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des institutions à vocation sociale et médico-sociale,
- défendre les droits et intérêts individuels et collectifs des personnes en situation de handicap, promouvoir l'accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté,
- créer et gérer tout établissement et service pour les personnes en situation de handicap et mettre en place toute organisation pour en assurer le fonctionnement,
- apporter des réponses adaptées et diversifiées dans un souci d'écoute et d'évolution des besoins et des demandes des personnes en situation de handicap, faire place à l'innovation et à la force de proposition des acteurs, et plus largement, être attentif aux populations les plus vulnérables,
- être actif dans des instances à vocation sociale, médico-sociale et sanitaire (réseaux d'associations, groupes de travail, unions et fédérations, réseaux d'institutions publiques),
- favoriser tout lien permettant le développement de coopérations, au service des personnes, en fonction des orientations des autorités publiques et des réglementations.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- **ESAT ARC EN CIEL** : un établissement qui assure un soutien médico-social en offrant des activités à caractère professionnel aux personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique. Il s'adresse à des personnes bénéficiant d'une reconnaissance qualité de travailleur handicapé (RQTH) et une orientation professionnelle ESAT délivrée par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées. L'aide par le travail vient en appui sur l'adaptation des activités de production dans un cadre d'accompagnement médico-social.
- **Section Annexe ESAT ARC EN CIEL (SA ESAT)** : un établissement d'accueil non médicalisé qui s'adresse à des personnes handicapées ayant tout type de déficience. Cette nouvelle offre d'accueil est une extension de l'ESAT.
- **Résidences LA HAIE VIVE** : ce sont des foyers d'hébergement non médicalisés qui s'adressent à des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une reconnaissance qualité de travailleur handicapé (RQTH) ayant un travail dans le secteur protégé, adapté ou ordinaire et une orientation foyer d'hébergement délivrée par la commission des droits et de l'autonomie. C'est un lieu d'hébergement accompagné, adapté et personnalisé, notamment en fonction du temps de travail, à des personnes qui demandent à trouver un « chez soi » au sein d'un collectif.
- **SAVS LA HAIE VIVE** : un service qui accompagne des personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique, vivant seules, en couple, avec ou sans enfant, dans différents domaines, à leur domicile. Ces personnes demandent une aide momentanée ou sur le long terme pouvoir vivre à leur domicile, qu'elles soient en situation de travail ou non. Il s'adresse à des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation SAVS délivrée par la commission des droits et de l'autonomie.
- **CAJ LA HAIE VIVE** : Le CAJ LA HAIE VIVE apporte une aide en accueillant les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, en journée, du lundi au vendredi et en leur proposant des activités individuelles ou collectives variées ayant un caractère non marchand, sans obligation d'y participer activement. Ce lieu collectif se veut source de lien social. Le CAJ LA HAIE VIVE s'adresse à des personnes âgées d'au moins 18 ans, bénéficiant d'une orientation foyer de vie délivrée par la commission des droits et de l'autonomie.
- **L'UPHV LA HAIE VIVE** : est un établissement médico-social qui s'adresse à des personnes bénéficiant d'une orientation UPHV délivrée par la commission des droits et de l'autonomie. L'admission en UPHV peut se faire après 45 ans mais avant 60 ans. L'UPHV propose un hébergement accompagné, adapté et personnalisé à des personnes vieillissantes.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- **Activité de l'ESAT ARC EN CIEL** : cette activité s'est exercée auprès de 186 travailleurs handicapés, sur les sites de Cholet et Beaupréau dans le département du Maine-et-Loire.
- **Activité de la SA ESAT ARC EN CIEL** : cette activité s'est exercée auprès de 8 personnes sur le site de Cholet, rue de Tours depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- **Activité de Résidences LA HAIE VIVE** : cette activité s'est exercée auprès de 39 personnes sur les sites de Cholet, la Séguinière et Beaupréau.
- **Activité du SAVS LA HAIE VIVE** : cette activité s'est exercée auprès de 37 personnes à leur domicile Cholet, Beaupréau et leurs alentours.

- Activité de l'UPHV LA HAIE VIVE : cette activité s'est exercée auprès de 5 personnes à Beaupréau. En 2023, cette activité a déménagé sur le site du FOYER.
- Activité du CAJ LA HAIE VIVE : cette activité s'est exercée auprès de 15 personnes à Cholet.

Les arrêtés-autorisations sont les suivants :

Etablissement ou service		Arrêté d'autorisation - Création de places	Arrêté d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ou financement de places	Validité
FOYER LA HAIE VIVE	C h o l e t	<b>Arrêté 87-424 du 10.04.1987</b> <i>Création 32 places Zac du Verger</i>	<b>Arrêté 2005.R-0240 du 31.03.2005</b> 34 bénéficiaires (dont 2 temporaires)	
	B e a u p r é a u	<b>Arrêté 92-1041 du 11.06.1992</b> <i>Création 2 accueils temporaire à compter du 1.06.1992</i> <i>Capacité portée de 32 à 34 places</i>		
		<b>Arrêté 95.1170 du 27.06.1995</b> Extension du foyer d'hébergement "La Haie Vive" Beaupreau : 8 lits	<b>Arrêté 98-140 du 19.01.1998 + Convention d'habilitation du 12.06.1998</b>  8 places à Beaupréau à compter du 1.06.1998	
UPHV LA HAIE VIVE Beaupréau		<b>Arrêté 2010.R - 0693 du 16.07.2010</b> Création de 5 places	<b>Arrêté 2013-R-0253 du 26.03.2013</b> 5 bénéficiaires à compter du 15.04.2013	
SAVS LA HAIE VIVE		<b>Arrêté n°95.1171 du 27.06.1995</b>  Autorisation de création d'un service de soutien à domicile (SAD) de 20 places	<b>Arrêté 98-139 du 19.01.1998 + Convention d'habilitation du 12.06.1998</b> 10 places SAVS à compter du 1.06.1998	
		<b>Arrêté 2002-R-0931 du 31.12.2002</b>  Autorisation de porter la capacité du SAVS à 26 places au 01.01.2003	<b>Arrêté 2000-R-0275 du 10.03.2000</b> Abroge l'arrêté 98-139 20 places SAVS à compter du 1.05.2000	
		<b>Arrêté 2003-R-0628 du 25.07.2003</b> Création de +6 places au SAVS. Capacité portée à 26 places au 01.05.2003	<b>Arrêté 2002-R-0925 du 31.12.2002</b> Abroge l'arrêté 2000-R-0275  26 places SAVS à compter du 01.01.2003	
		<b>Arrêté 2010-R-0346 du 12.04.2010</b> Création de +8 places au SAVS. Capacité portée à 34 places au 29.03.2010	<b>03/01/2017</b> , Renouvellement de l'autorisation du SAVS pour 34 places	
CAJ LA HAIE VIVE		<b>Arrêté 98-3536 du 16.12.1998</b> Création 18 places accueil de jour dès contrôle conformité	<b>Arrêté 2001-R-0311 du 17.04.2001</b> 18 places CAJ au 17.04.2004	
		<b>Arrêté 2008.R - 0700 du 04.07.2008</b> Création d'une place d'accueil temporaire	<b>Arrêté 2008-R-0817 du 26.08.2008</b> 19 places CAJ dont 1 accueil temporaire	

L'arrêté 2021-06-AR-0708 du 9 juin 2021 autorise l'APAHRC à créer une SA ESAT de 5 places (soit 10 demi-journées par jour) par redéploiement de l'offre existante.

Ainsi, la SA ESAT a 5 places et le CAJ a 15 places (dont 2 places d'accueil temporaire).

Etablissement ou service	Arrêté d'autorisation - Création de places	Arrêté d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ou financement de places	Validité
ESAT ARC EN CIEL	<b>Arrêté du 1.04.1981</b> création de 60 places	financement de 15 places	
	<b>Arrêté du 20.09.1982</b> autorisant la création de 30 places		
	en 1988 : création de 40 places	financement de 37 places, soit un total de 52 places	
	en 1990	financement de 8 places, soit un total de 60 places	
	en 1991	financement de 26 places, soit un total de 86 places	
	en 1994	financement de 14 places, soit un total de 100 places	
	en 1995 : création de 15 places		
	en 1997	financement de 10 places, soit un total de 110 places	
	en 1999	financement de 4 places, soit un total de 114 places	
	en juin 2000	financement d'une place, soit un total de 115 places	
	<b>Arrêté 2003/DRASS/1056 du 12.11.2003</b> - extension 50 places		
	<b>Arrêté 2009-1475 du 03.12.2009</b> financement +4 places soit 149 à 153 places à compter du 1/12/2009		
SA ESAT	<b>Arrêté 2010.R - 0691 du 16.07.2010</b> Création de 10 places temps plein dont une place d'accueil temporaire en SAESAT		15 ans si commencement dans les 3 ans

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements :

- a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : 0 K€
- b. Engagés et terminés dans l'exercice : 167 K€
- c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : 40 K€

— Ressources humaines :

L'effectif encadrant s'élève à 84.67 ETP et se répartit de la façon suivante :

CAJ	4.18 ETP
FOYER	23.45 ETP
UPHV	4.72 ETP
SAVS	3.6 ETP
ESAT	46.72 ETP
SA ESAT	1.5 ETP
ASSOCIATION	0.5 ETP

L'effectif travailleur handicapé s'élève à 143.57 ETP.

### 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

#### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler au titre de l'exercice.

La provision pour congés payés de l'exercice n'intègre pas la jurisprudence récente sur le droit aux congés payés sur les arrêts maladie.

#### 4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

## **5 Principes et méthodes comptables**

### **5.1 Principes généraux**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### **5.1.1 Changement de méthode comptable**

Notre entité n'a pas effectué de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

#### **5.1.2 Changements d'estimation**

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### **5.1.3 Corrections d'erreurs**

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

### **5.2 Dérogations**

Les provisions pour indemnités de départ en retraite sont comptabilisées partiellement en fonction des autorisations du financeur (cf 6.5.1).

## **6 Informations relatives aux postes du bilan**

### **6.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

### 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Tableau des immobilisations						
Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	204 176	1 758			205 934
	Total II	204 176	1 758			205 934
Immobilisations corporelles	Terrains	332 440				332 440
	Constructions	6 335 516				6 335 516
	Installations techniques, matériel outillage	1 079 192	41 623			1 120 815
	Installations générales, ag, aménag, divers	1 254 390	27 268	16 137		1 265 521
	Matériel de transport	475 693	20 371	23 178		472 886
	Mat, Bureau et informatique, mobilier	532 976	36 109			569 085
	Immobilisations corporelles en cours		40 054			40 054
	Avances et acomptes					
Total III	10 010 207	165 425	39 315		10 136 317	
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	18 502		14 487		4 015
	Prêts et autres immobilisations financières	195 568	15 077	8 433		202 212
	Total IV	214 071	15 077	22 920		206 228
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>10 428 453</b>	<b>182 260</b>	<b>62 234</b>		<b>10 548 479</b>

### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Tableau des amortissements						
Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	171 492	13 725			185 217
	Total II	171 492	13 725			185 217
Immobilisations corporelles	Terrains	77 111	974			78 085
	Constructions	4 932 678	194 200			5 126 878
	Installations techniques, matériel outillage	909 539	54 563			964 102
	Installations générales, ag. aménag. divers	745 609	56 561	1 525		800 645
	Matériel de transport	357 252	32 043	23 178		366 117
	Mat. Bureau et informatique, mobilier	447 871	24 313			472 184
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	7 470 060	362 654	24 703		7 808 011
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>7 641 552</b>	<b>376 379</b>	<b>24 703</b>		<b>7 993 228</b>

#### 6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Progiciel et logiciel	Linéaire	1 à 10 ans

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	7 à 10 ans

## 6.2 *Actif circulant*

### 6.2.1 *Stocks et en cours*

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	24 670		24 670
Stock Produits entretien	8 311		8 311
Stock Produits finis	4 144		4 144
<b>Total</b>	<b>37 125</b>	<b>0</b>	<b>37 125</b>

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

### 6.2.2 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 21 K€ et concernent l'exploitation.

## 6.3 *Fonds propres*

### 6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	352 304									352 304
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	1 403 234		143 691							1 546 925
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	415 893		0							415 893
Report à nouveau	-312 328		-65 944							-378 272
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	86 412		-65 944							20 468
Excédent ou déficit de l'exercice	77 747		-77 747				-68 502			-68 502
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	65 944		-65 944				-37 509			-37 509
<b>Situation nette</b>	<b>1 520 957</b>		<b>0</b>				<b>-68 502</b>			<b>1 452 455</b>
Fonds propres consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées	302 861						9 857			312 717

### 6.3.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
• Première situation nette établie				
• Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
• Dotations non consommables				
• Autres apports sans droit de reprise	352 K€			352 K€

### 6.3.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Néant

### 6.3.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

#### 6.3.2.1 Réserves statutaires et contractuelles

Néant

#### 6.3.2.2 Réserves pour projet de l'entité

10682000	Réserve investissement	182 938
10683000	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM	616 689
10688000	Réserves association	261 952
10688100	Réserves fonds dédiés projet association	51 143

### 6.3.3 Subventions d'investissement

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

**Tableau des subventions d'investissements**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	0	0	0	0
Quotes-parts virées au résultat	0	0	0	0
Montant net en fonds propres	0	0	0	0

### 6.3.4 Provisions réglementées

Cf § 6.5 les tableaux de variations des provisions réglementées et pour risques et charges.

Notre entité gestionnaire comptabilise les provisions **réglementées** suivantes lorsqu'elles sont pratiquées dans le compte administratif de nos ESSMS gérées :

- Provisions afférentes aux plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisés, circulants) des ESSMS
- Provisions pour produits financiers des ESSMS (placements possibles de trésorerie ESSMS sans risque de dépréciation), dotation contrepartie des produits financiers.

### 6.4 Fonds dédiés

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;  
**En application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.**
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	***91 211		41 837			49 374	
	** 1 506		1 506				
	* 12 246		2 365			9 881	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>104 963</b>		<b>45 708</b>			<b>59 255</b>	

- \* Provision pour l'acquisition du logiciel IMAGO qui avait été constatée dans le Foyer (17.5 K€) et à l'UPHV (2.5 K€)
- \*\* CNR pour l'acquisition du logiciel IMAGO constatée dans l'ESAT
- \*\*\* CNR de 30 + 36 + 83 K€ pour la mise en place de la plateforme de services dédiée à l'inclusion professionnelle  
CNR de 26.7 K€ pour la mise en place d'un modulaire.

## 6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	302 860	9 857		312 717
Provisions pour risques	215 218			215 218
Provisions pour charges	176 195		8 043	168 152
<b>Total</b>	<b>694 273</b>	<b>9 857</b>	<b>8 043</b>	<b>696 087</b>

La provision pour risque concerne le risque de sous-activité. (ESAT)

La provision pour charge concerne, entre autres, les indemnités de départ en retraite (autorisée par les AT).

### 6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	168 K€	200 K€	368 K€
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 368 K€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1,5 % et d'une actualisation au taux de 3.5 %.

Ce montant n'est comptabilisé en provision pour risques et charges qu'à hauteur de 168 K€.

**6.6 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice**

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	1 504 570	258 925	1 014 477	231 167
Emprunts et dettes financières divers (2)	500	500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 884	208 884		
Dettes fiscales et sociales	709 908	709 908		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	716	716		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 424 578</b>	<b>1 178 933</b>	<b>1 014 477</b>	<b>231 167</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	42 271			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	306 830			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Echéances	
		A plus d'1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	196 854	7 239	189 615
Autres	5 358		5 358
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	379 165	379 165	
Autres	255 714	255 714	
Charges constatées d'avance	21 037	21 037	
<b>Total</b>	<b>858 128</b>	<b>663 155</b>	<b>194 973</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	196 854		
Prêt récupérés en cours d'exercice			
(2) dont 47 902€ de créance gelée de 85 par l'organisme financeur. En 2008, elle a été intégralement dépréciée.			
(a) non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.			

## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Résultats par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
<b>Gestion propres</b>		
Etablissement ESAT AC	26 338	
Etablissement APAHRC ASSOCIATION		7 744
<b>Gestion sous contrôle de tiers financiers</b>		
Etablissement SAVS		4 945
Etablissement FOYER		2 420
Etablissement CAJ	9 199	
Etablissement UPHV	11 965	
Etablissement ESAT AS	37 509	
Etablissement SA ESAT		1 400
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 68 502</b>

### 7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financiers) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

	FHV	SAVS	UPHV	CAJ	SA ESAT	ESAT AS	TOTAL sous contrôle	ESAT AC	Association	Total
Résultat comptable 2023	2 419,80	4 944,94	-11 964,97	-9 199,41	1 399,91	-37 508,57	-49 908,30	-26 338,47	7 744,47	-68 502,30
Variation CP	-2 859,69	-1740,85	-1149,13	-4 889,00	6486,32	-27 476,43	-31 628,78			-31 628,78
Douteux				-3 240,00			-3 240,00			-3 240,00
Résultat administratif	-439,89	3 204,09	-13 114,10	-17 328,41	7 886,23	-64 985,00	-84 777,08	-26 338,47	7 744,47	-103 371,08
Reprise résultat							0			0
<b>Résultat administratif CA 2023</b>	<b>-439,89</b>	<b>3 204,09</b>	<b>-13 114,10</b>	<b>-17 328,41</b>	<b>7 886,23</b>	<b>-64 985,00</b>	<b>-84 777,08</b>	<b>-26 338,47</b>	<b>7 744,47</b>	<b>-103 371,08</b>

Cf tableau ci-après passage résultat comptable associatif au résultat comptable des établissements.

	RESULTAT CPTES ADMINIST. (1)	CPTÉ 10	CPTÉ 11	CPTÉ 13	CPTÉ 14	CPTÉ 15	TOTAL CPTÉ 10 à 15	CPTÉ 686- 687 ET 681	CPTES 6	CPTÉ 786- 787 ET 781	CPTES 7	Neutrali- sation reprise / déficit excédent	IMPACT CPTÉ RESULTAT	RESULTAT BILAN CERTIFIÉ
<b>SAVS</b>														
Solde des comptes "compte administrat."	3 204,09	20 280,54	-70 401,11	0,00	4 133,57	3 500,00	-42 487,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
Retraitement prov. réserve trésorerie							0,00							
Retraitement prov. réserve investi.							0,00				0,00	0,00	1 740,85	
Provision congés payés							0,00		1 740,85					
Retraitement déficit ou excédent							0,00				0,00	0,00		
Reprise prov. Non financée par la tutelle							0,00				0,00	0,00		
Solde des comptes bilan		20 280,54	-70 401,11	0,00	4 133,57	3 500,00	-42 487,00	0,00	1 740,85	0,00	0,00	0,00		4 944,94
<b>FOYER LA HAIE VIVE</b>														
Solde des comptes "compte administrat."	-439,89	101 245,00	45 579,43	0,00	238 104,26	24 452,59	409 381,28		0,00	0,00	0,00			
retraitement parts sociales							0,00							
Retraitement prov. réserve trésorerie							0,00							
Retraitement prov. Réserve inactivité							0,00							
Retraitement prov. réserve investi.							0,00							
Retraitement réforme des actifs							0,00							
Retraitement Op. interne Foyer / Siège		-3 048,98					-3 048,98							
Provision congés payés							0,00		2 859,69					
Retraitement déficit ou excédent							0,00							
Reprise prov. Non financée par la tutelle							0,00				0,00	0,00		
Solde des comptes bilan		98 196,02	45 579,43	0,00	238 104,26	24 452,59	406 332,30	0,00	2 859,69	0,00	0,00	0,00		2 419,80
<b>CAJ</b>														
Solde des comptes cpt administratif	-17 328,41	76 104,85	-53 929,17	0,00	6 321,00	1 555,00	30 051,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Retraitement prov. réserve trésorerie							0,00							
Retraitement prov. Réserve inactivité							0,00							
Retraitement prov. réserve investi.							0,00							
Provision congés payés							0,00		4 889,00					
Retraitement déficit ou excédent							0,00							
Reprise prov. Non financée par la tutelle							0,00							
Provision douteux complètement refusé par la tutelle							0,00		3 240,00					
Solde des comptes bilan		76 104,85	-53 929,17	0,00	6 321,00	1 555,00	30 051,68	0,00	8 129,00	0,00	0,00	0,00		-9 199,41
<b>UPHV</b>														
Solde des comptes cpt administratif	-13 114,10	60 170,82	11 731,00	0,00	0,00	1 750,00	73 651,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Retraitement prov. réserve trésorerie							0,00							
Retraitement prov. Réserve inactivité							0,00							
Retraitement prov. réserve investi.							0,00							
Provision congés payés							0,00		1 149,13					
Retraitement déficit ou excédent			0,00				0,00				0,00			
Solde des comptes bilan		60 170,82	11 731,00	0,00	0,00	1 750,00	73 651,82	0,00	1 149,13	0,00	0,00	0,00		-11 964,97
<b>ESAT</b>														
Solde des comptes cpt administrat.		1 159 313,57	255 756,76	0,00	26 611,80	360 155,44	1 801 837,57		0,00		0,00	0,00		
Résultat cpt administrat. : act. sociale	-64 985,00													
Résultat cpt administrat. : act. commerciale	-26 338,47													
Retrait. prov. risque inactivité : act.com.						0,00	0,00			0,00				
Retrait. prov. réserve trésorerie : act.soc.							0,00			0,00				
Retrait. prov. réserve trésorerie : act.com.							0,00			0,00				
Retrait. Déficit complémentaire act.soc.							0,00							
Retraitement excédent/excédent: act.soc.			0,00				0,00		0,00		0,00	0,00		
Dépréciation créance gelée de 85 : act.sociale		-47 902,40					-47 902,40							
Retraitement réforme actif: act.soc. Ajusté sur act.Com.			0,00				0,00				0,00	0,00		
Retraitement réforme actifs: act.com.			0,00				0,00		0,00		0,00	0,00		
Retraitement écart conversion actif N-1 AS / emp.							0,00							
Compt. prov. Écart conversion actif / emprunt							0,00							
Provision congés payés act. Soc.							0,00		27 476,43					
Solde des comptes bilan : act. soc.		1 111 411,17	255 756,76	0,00	26 611,80	360 155,44	1 753 935,17	0,00	27 476,43	0,00	0,00	0,00	27 476,43	-37 508,57
Solde des comptes bilan : act. com.									0,00				0,00	-26 338,47
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-91 323,47</b>													<b>-63 847,04</b>
<b>SA ESAT</b>														
Solde des comptes "compte administrat."	7 886,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			
Retraitement prov. réserve trésorerie							0,00							
Retraitement prov. pour inactivité						0,00	0,00	0,00					0,00	
Retraitement réserve investissement							0,00							
Provision congés payés							0,00		-6 486,32				-6 486,32	
Retraitement déficit ou excédent							0,00							
Solde des comptes bilan		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 486,32	0,00	0,00			1 399,91
<b>AP.A.H.R.C.</b>														
Solde des comptes "compte administrat."	7 744,47	335 271,09	0,00	0,00	27 690,01	0,00	362 961,10	0,00	0,00		0,00			
Retraitement prov. rés. trésorerie / invst							0,00							
Retraitement prov. pour inactivité							0,00						0,00	
Prov. écart conversion actif / emprunt							0,00							
Solde des comptes bilan		335 271,09	0,00	0,00	27 690,01	0,00	362 961,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 744,47
<b>TOTAL GENERAL CPTES ADMINIST.</b>	<b>-103 371,08</b>	<b>1 752 385,87</b>	<b>188 736,91</b>	<b>0,00</b>	<b>302 860,64</b>	<b>391 413,03</b>	<b>2 635 396,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL CPTES CERTIFIES</b>		<b>1 701 434,49</b>	<b>188 736,91</b>	<b>0,00</b>	<b>302 860,64</b>	<b>391 413,03</b>	<b>2 584 445,07</b>	<b>0,00</b>	<b>34 868,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 355,10</b>	<b>-68 502,30</b>

### 7.3 *Produits du compte de résultat*

#### 7.3.1 *Produits de tiers financeurs*

##### 7.3.1.1 *Concours publics et subventions d'exploitation*

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		2 048 K€	1 852 K€		2 233 K€
Subvention d'exploitation			2.3 K€	144 K€	9 K€
Subvention d'investissement					

##### 7.3.1.2 *Ressources liées à la générosité du public*

###### 7.3.1.2.1 *Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)*

Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles est de 14 K€.

#### 7.3.2 *Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges*

Reprises : néant

Transferts de charges : 51.4 K€.

#### 7.3.3 *Utilisations des fonds dédiés*

Cf note 6.4

### 7.4 *Charges du compte de résultat*

#### 7.5 *Résultat Financier*

Le résultat financier s'élève à - 6.8 K€.

#### 7.6 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel s'élève à - 9.9 K€.

**7.7 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)**

Néant

**7.8 Honoraires des commissaires aux comptes**

—	2023
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7.7 K€
— Au titre d'autres prestations	
— <b>Honoraires totaux</b>	<b>7.7 K€</b>

**8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

**8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)**

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 128 K€ en 2023.

**9 Informations relatives à l'effectif**

L'effectif salarié de l'entité au 31/12/2023 se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et Techniciens	10
Employés	72
Ouvriers (dont TH)	205
<b>Total</b>	<b>296</b>

## 10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 10.1 Engagements financiers donnés et reçus

#### 10.1.1 Engagements donnés

##### 10.1.1.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

- Département ESAT

Type	Garantie donnée	Montant de la dette
Hypothèque conventionnelle du bien immobilier sis 6 bd du Cormier à Cholet	Immeubles	157 734 € 50% du capital restant dû
Nantissement	CAT	100 000 €

- Département Foyer

Type	Garantie donnée	Montant de la dette
Nantissement	Titres financiers Véhicules, logiciels, travaux, matériels informatiques	24 322 €

- Département CAJ

Type	Garantie donnée	Montant de la dette
Nantissement	Véhicules, remplacement de volets roulants	3 386 €

#### 10.1.2 Engagement reçu

##### 10.1.2.1 Engagements reçus au profit d'un tiers

Chaque établissement a bénéficié de cautions reçues de différents organismes, le détail est le suivant :

- Département Foyer

Type	Organisme engagé	Bénéficiaire de l'engagement reçu	Dettes garanties au 31/12/2023
Caution	CAC & Département	Caisse des Dépôts et Consignations	338 857 € 50% du capital restant dû Emprunt pour les bâtiments du foyer

### *10.1.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés (cf Note 6.5.1)*

Notre entité provisionne partiellement ses engagements suivants, dont les principales caractéristiques en particulier celles de leur estimation à la date de clôture ont été précisées dans la partie « provisions ».

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture, calculé selon la même méthode décrite par ailleurs que la part provisionnée, dans le respect de la permanence des méthodes, s'élève à 200 K€.